



SNESPARIS



Snes-FSU-Paris

**Préparation des
congrès académique
et national**

Envoi des résultats
du vote et listes d'é-
margement jusqu'au
3/02 (date de récep-
tion)

S3 de Paris – 3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 ARCUEIL cedex
Tél : 01 41 24 80 52 - email : s3par@snes.edu - Site <http://www.paris.snes.edu>

SOMMAIRE

- P.1. Editio. Calendrier.
- P.2. Les cadeaux de Noël à l'éducation nationale façon Blanquer
- P.3. Loi 4D: en marche forcée vers une vente à la découpe de la Fonction publique
- P.4. Grève du 26 janvier le communiqué de l'inter-syndicale.

Inter: vérification des barèmes

jusqu'au 27/01 midi

Via Siam (lprof)

Reconversion

Détachement dans
un autre corps: jus-
qu'au 12/02
Changement de disci-
pline: jusqu'au 16/04

Une rentrée parisienne 2021 à nouveau sous le signe de l'austérité

Loin d'être « choyée », l'éducation nationale va connaître à nouveau, et pour la 4e année consécutive, des suppressions de postes dans le second degré (-1883 postes d'enseignants, aucune création de poste de PsyEN et de CPE) alors que le nombre d'élèves continue d'augmenter (+43 500). Pour l'académie de Paris, ce sera **156 postes en moins** alors que les prévisions annoncent un nombre d'élèves croissant (+0.2%). Les DHG arrivent dans les établissements. Il y aura encore cette année des mesures de carte scolaire, des postes qui deviendront à complément de service, moins de possibilité de mutation à l'intra. Mais aussi des classes plus chargées, moins de cours en petits groupes, des coupes dans les options. Des conditions de travail et d'enseignement dégradées donc qui s'ajoutent à l'absence d'une véritable revalorisation salariale pour l'ensemble de nos professions. Alors toutes et tous, enseignants, CPE, PsyEN, AESH et AED, soyons en grève mardi 26 janvier.



N. Dehez, L. Faivre, K. Valcke,
Co-secrétaires générales du SNES-FSU Paris

mardi 26 janvier 2021
toutes et tous en grève

à l'appel d'une large intersyndicale FSU, CGT, FO, SUD, SNCL, SNALC

Soyons tous mobilisés, enseignants, CPE, PsyEN, AESH et AED pour exiger :

-la revalorisation des salaires et des carrières dans l'éducation

-des créations de postes

-une autre politique éducative

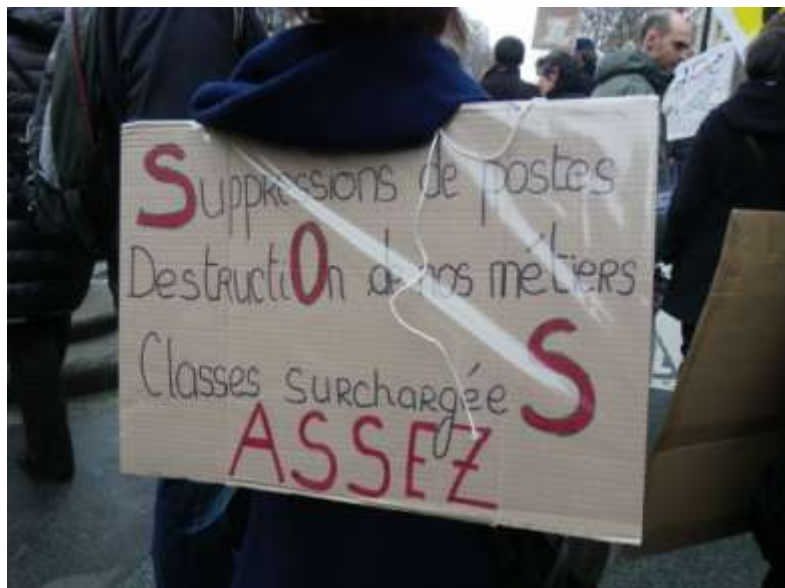


Les cadeaux de Noël à l'éducation nationale façon Blanquer

Jean-Michel Blanquer peut nous envoyer ses vœux 2021, pour autant il poursuit sa politique destructrice du service public d'éducation, et hostile au dialogue social.

Suppressions de postes

Alors que le nombre d'élèves augmentera de 43 500 dans le second degré, il supprime 1883 postes de professeurs dans les collèges et les lycées, et ne crée aucun postes de CPE ou de PsyEN. Les classes seront donc plus chargées, les cours en petits groupes encore moins nombreux, la prise en compte de la situation sanitaire et des difficultés accrues des élèves inexistante. **A Paris**, les collèges et lycées seront particulièrement touchés via des baisses des marges académiques, avec un nouveau calcul basé sur les IPS pour répartir la pénurie (en lycée, les lycées les plus touchés par la baisse devraient avoir une compensa-



tion...transitoire). Les baisses concernent également les UPE2A qui perdront 6h! Le rec-

torat va également supprimer des heures en EIE et en 2e année de CPGE (en fonction des effectifs).

Un report éventuel des épreuves d'examen...renvoyé jusqu'à 15 jours avant l'épreuve, et des « stages de réussite » pendant les vacances

Le Ministre n'a pas manqué de faire passer pendant les vacances de Noël une ordonnance le 24 décembre, lui permettant d'annuler jusqu'à quinze jours avant les épreuves écrites du Bac 2021 si la situation sanitaire l'exigeait, en évoquant même la possibilité du dématérialisation. Le Snes n'a pas manqué de dénoncer cette décision et de reprocher à J.M. Blanquer sa gestion jusqu'au boutiste de la crise sanitaire et ce malgré les demandes répétées des organisations syndicales au ministère de reporter les épreuves de spécialité de Terminale prévues en mars à la fin de l'année scolaire. Le ministre continue la provocation en invitant les lycées à organiser des « stages de réussite concernant les épreuves de spécialités de terminale » pendant les vacances d'hiver.

Affaiblissement des CA

Notre ministre ne s'est pas arrêté en si bon chemin et a fait passer deux décrets « simplifiant » le fonctionnement des Conseils d'Administration des EPLE: « Le chef d'établissement fixe l'ordre du jour, les dates et heures des séances du conseil d'administration en tenant compte, au titre des questions diverses, des demandes d'inscription que lui ont adressées les membres du conseil. Il envoie les convocations, accompagnées de l'ordre du jour et des documents préparatoires, au moins huit jours à l'avance, ce délai pouvant être réduit à un jour en cas d'urgence. »: en clair les représentants au CA n'adoptent plus en début de séance l'ordre du jour et n'ont plus la possibilité d'ajouter un sujet au même moment, seul le chef d'établissement décide de ce qu'il doit contenir. A n'en pas douter les questions qui fâchent concernant les situations locales problématiques seront écartées (comme les questions sanitaires par exemple...). De nouveau le ministre s'ingénie à renforcer le pouvoir des chefs d'établissement.

Autre décision prise pendant les vacances dans ces mêmes décrets : le devenir des commissions permanentes. En effet il a été décidé qu'elles ne seront plus obligatoirement constituées à partir d'octobre prochain. Pour rappel trois commissions étaient obligatoires dans l'année scolaire : en janvier/février pour étudier l'emploi de la DHG, en avril/mai pour étudier le projet d'établissement et enfin en juin pour organiser la rentrée suivante. De même la commission permanente n'est plus censée examiner toutes les questions à l'ordre du jour d'un CA et ne s'occupe -quand elle est maintenue- que des sujets que le CA a choisi de lui déléguer. On assiste bel et bien à un recul notable de la démocratie dans les établissements scolaires.

Le Snes-FSU condamne ces décisions et appelle les collègues à dénoncer la politique éducative du gouvernement en étant massivement en grève le mardi 26 janvier.

Loi 4D : En marche forcée vers une vente à la découpe de la Fonction publique

Le projet de loi 4D a été présenté sans aucune concertation préalable aux organisations syndicales de la Fonction publique le 17 décembre dernier par Jacqueline Gourault ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et Amélie de Montchalin ministre de la transformation et de la Fonction publiques.

La FSU dénonce le fait qu'une nouvelle phase de **Décentralisation** soit entreprise sans qu'aucun bilan des précédentes n'ait été fait malgré nos demandes réitérées. Associée à la loi de transformation publique du 6 août 2019 qui rend possible les détachements d'office des fonctionnaires, elle pourrait favoriser une nouvelle vague massive de privatisations.

La FSU s'oppose à tout nouvel acte de décentralisation, en particulier des services de médecine scolaire de l'Éducation Nationale aux départements en les réunissant avec les moyens des PMI pour créer un service de la santé de l'enfant tout au long de sa minorité. Ce projet signerait l'abandon d'une politique de santé définie dans le cadre de l'Éducation Nationale et signifierait pour les médecins, infirmières scolaires et conseiller-es de santé un transfert vers la Fonction publique territoriale et la dislocation de leur collectif de travail.

Les gestionnaires des EPLE, seraient quant à eux placés « sous l'autorité fonctionnelle des collectivités territoriales ».

La FSU s'oppose à ces deux mesures et en fera un des motifs de la grève appelée dans toute l'éducation le mardi 26 janvier.

La FSU s'inquiète d'une nouvelle étape de **Déconcentration** qui vise en réalité à donner encore davantage la main aux préfets au détriment des logiques de métiers: que restera-t-il par exemple du lien des personnels qui travaillent dans les agences de l'eau avec le ministère de l'environnement quand c'est le préfet qui décidera de tout, jusqu'au financement de ces agences? En matière de santé, d'urbanisme et de logement, de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation de la biodiversité, beaucoup de missions seraient transférées ou réorganisées et pour certaines externalisées, dans la suite d'évolutions déjà en cours et combattues par les personnels.

La FSU dénonce la philosophie nouvelle de **Différenciation** qui verrait les possibilités de dérogations se multiplier et l'illisibilité de l'action publique se renforcer. Sous couvert de permettre la souplesse et l'adaptation aux réalités locales, le gouvernement donne des compétences à géométrie variable, sur des bases floues, sans doute aux collectivités gérées par les personnalités les plus influentes.

Par ailleurs, la loi contiendrait des mesures permettant de définir localement un certain nombre de règles, il serait par exemple permis aux communes de définir la liste des pièces exigibles pour l'inscription administrative dans les écoles: quel peut être l'intérêt d'une telle disposition?

Sous couvert de « simplification », le terme de **Décomplexification** a été ajouté à la demande du 1er ministre. Ce concept vaporeux risque rapidement de déraper vers le tout numérique et d'accentuer l'isolement de certains territoires d'où les services publics seraient de plus en plus éloignés dans le cadre des restructurations à venir.

Ce projet de loi est dangereux pour notre modèle social et pour l'égalité de traitement des citoyen-nés. Il consacre plutôt une déstructuration du cadre national d'intervention des services publics et un découpage des missions publiques. Ce projet de loi devrait être présenté en conseil des ministres en février 2021, la FSU agit pour qu'en soient retirés tout de suite ses éléments les plus néfastes, elle informera les agents et la population des enjeux de ce projet et créera les conditions de mobilisations larges pour lui faire échec.

Les Lilas, le 21 décembre 2020





**Pour nos salaires, pour les postes, pour nos conditions de travail :
toutes et tous en grève le 26 janvier !**

Tout nous conduit à l'exigence de plus d'éducation pour tous les jeunes dans un contexte où les inégalités continuent à se creuser et où les réformes menées par le ministre les aggravent. Les moyens consacrés à l'éducation ne sont pas à la hauteur des exigences, la situation sanitaire en est un révélateur flagrant. Afin de baisser les effectifs par classe à court et moyen terme et de prendre en compte l'état de fatigue des personnels, épuisés par des années de dégradation des conditions de travail, il faut en urgence engager les recrutements nécessaires, notamment en recourant aux listes complémentaires. Si nos organisations partagent la préoccupation du maintien de l'ouverture des lieux scolaires, elles alertent cependant sur la nécessité d'anticiper l'ensemble des scénarii en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. La mise en œuvre d'une protection renforcée des personnels et des élèves doit être planifiée dès à présent.

Dans le budget 2021, la nécessaire revalorisation des personnels ne trouve qu'une traduction minimale avec 400 millions d'euros prévus. C'est très peu pour les personnels, et de fait l'essentiel des mesures proposées pour 2021 ne concerneront qu'une minorité d'entre eux. Les AED et les AESH en particulier ne se voient rien proposer.

Les organisations exigent un budget qui renonce aux suppressions d'emplois et engage un rattrapage des pertes salariales subies, grâce à un plan pluriannuel de revalorisation et de création de postes pour répondre à tous les besoins, en commençant par les plus urgents.

Le Grenelle du ministre est inacceptable, d'autant plus qu'il vise à modifier en profondeur le fonctionnement de l'école, les missions et les statuts des enseignant-es. Nos organisations demandent la mise en œuvre d'une autre politique éducative que celle menée jusqu'à présent par le Ministre de l'Éducation Nationale.

Et pendant la pandémie, les réformes régressives continuent. D'une part, le ministère s'attaque à l'éducation prioritaire en projetant d'abandonner une politique de territoires au profit d'une contractualisation avec chaque école ou établissement scolaire. D'autre part, avec le projet de loi 4D le gouvernement veut engager une opération de déconstruction du service public d'éducation. Les organisations demandent le maintien des services et des personnels dans le cadre plein et entier de l'Education Nationale.

Les organisations appellent les personnels à poursuivre les mobilisations en cours, à s'engager dans l'action et à préparer une **grève le mardi 26 janvier** pour exiger des créations de postes, une autre politique éducative, des mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières dans l'éducation. Elles engagent les personnels à se réunir pour débattre localement et construire dès maintenant une dynamique de mobilisation par des actions et initiatives locales, motions et courriers collectifs auprès des IA-DASEN, des Recteurs, du gouvernement.